

**RELEVÉ DES AVIS
EMIS PAR LE CONSEIL DES ETUDES
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER
3 juillet 2003**

ORDRE DU JOUR	AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)
<p><u>Enseignements intégrés des Mathématiques en 1^{ère} période de 1^{ère} année CIMP</u></p> <p><u>Problème d'un candidat non retenu par le CNU sur un poste de professeur de type 46.3</u></p> <p><u>Equivalence anciens/nouveaux parcours</u></p>	<p>Avis favorable par 14 voix pour, 3 abstentions et 2 refus de vote, pour le principe de cette expérimentation sur une durée de un an dès la rentrée 2003, avec les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - effort des mathématiques vers les autres composantes sous-encadrées en Mathématiques - pas de génération d'heures complémentaires - réflexion sur les TICE - évaluation et bilan par les étudiants et enseignants. <p>Le CEVU souhaite que l'UPS trouve un moyen de reconnaissance des personnes qui s'investissent notamment en terme de pédagogie et d'ingénierie des formations (enseignants et IATOS) et demande une réflexion pour la demande d'un nouveau poste type 46.3 dès la prochaine campagne d'emplois Avis favorable à l'unanimité (19 voix).</p> <p><u>DEUG</u> : avis favorable à l'unanimité (19 voix) <u>UFR STAPS</u> : avis favorable à l'unanimité (19 voix) <u>UFR SVT</u> : L2 : SDU L3 : SDU + SVS + ORB (BOPE) –avis favorable à l'unanimité (19 voix) <u>IUP</u> : équivalence d'UE à UE. Avis favorable à l'unanimité (15 voix) <u>Enjambement 1^{ère} (CIMP et SVT) 2^{ème} année</u> : avis favorable à l'unanimité (19 voix) à la proposition suivante : « un étudiant est autorisé à s'inscrire en 2^{ème} année du cursus licence s'il a obtenu 75% au moins des coefficients (ou des ECTS) de la 1^{ère} année. Conseil d'ordre pédagogique : il doit en priorité, compléter sa première année et prendre l'avis de l'équipe de formation de la dominante de son choix pour établir son plan de formation. L'équipe de formation conseille le candidat ; le choix appartient au candidat. » Les autres diplômes seront examinés en septembre.</p>	<p>MIG</p>
<p><u>DU – DIU de la faculté d'odontologie ouverts à la rentrée 2003</u></p>	<p>Demande de renouvellement des DU et demande de création des DU « Odontologie pédiatrique approfondie », « soins bucco-dentaires délivrés sous sédation chez l'enfant' et</p>	<p>odontologie</p>

	<p>DIU « endodontie ».</p> <p>Avis favorable à l'unanimité (16 voix) sur l'ensemble de ces propositions pour une durée d'un an, avec les recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Récapitulatif l'an prochain de tous les DU-DIU- Politique plus globale des droits de la formation initiale et de la formation continue.- Explication des 30% reversés aux composantes et de la « gratuité ».	
--	---	--

La Vice Présidente du CEVU

B.PRADIN-CHEZALVIEL